



LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD HYACINTHE RICHAUD

**ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT
POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES
DU CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES**

PÔLE GÉRONTOLOGIE

LIVRET D'ACCUEIL

BIENVENUE DANS VOTRE NOUVEAU LIEU DE VIE



Au nom de l'ensemble du personnel, permettez nous de vous souhaiter la bienvenue dans notre établissement.

Ce livret d'accueil ainsi que les autres documents qui vous seront remis (contrat de séjour et règlement de fonctionnement) ont pour objectif de porter à votre connaissance les principes, réglementations et conditions qui structurent l'organisation et le fonctionnement de l'EHPAD afin de faciliter votre séjour.

L'ensemble des agents de l'établissement (personnel médical, soignant, administratif, social, d'animation, logistique et technique) est à votre disposition pour répondre à toute demande d'information complémentaire et mettra tout en œuvre pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, voire de vos critiques en remplissant le questionnaire de satisfaction qui vous sera proposé de manière annuelle.

Nous vous souhaitons un bon séjour.

L'équipe de Direction

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



L'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) Hyacinthe RICHAUD est l'un des services du pôle gériatologique du Centre Hospitalier de Versailles.

Sont basés sur le site Richaud, les services Soins de Suite et Réadaptation (Hospitalisation complète, Hôpital de

Jour SSR, et un Hôpital de Jour d'évaluation gériatrique) et les consultations mémoire labellisée.

Sont basés sur le site Mignot, la Gériatrie Aigue Polyvalente et l'Equipe Mobile Gériatrique.

La politique générale du centre hospitalier est arrêtée par un Conseil de surveillance dont la présidence est assurée en alternance par le maire de Versailles et le maire du Chesnay.

Le fonctionnement général de l'établissement revient à son directeur qui anime une équipe de direction dans laquelle le directeur des sites extérieurs est plus particulièrement chargé du pôle Gériatologique.

Il existe un Conseil de la Vie Sociale constitué de représentants des résidents, des familles et du personnel. Il est consulté sur le fonctionnement et les projets en cours à l'EHPAD. Cette instance est le lieu privilégié d'information et d'expression des résidents et de leur famille. Il se réunit trois fois par an.

L'EHPAD dispose de 133 lits. Il est composée de 17 chambres doubles et 99 chambres individuelles, réparties sur 5 unités sur 2 bâtiments : 2 unités de vie protégée accueillant plus particulièrement des résidents atteints de troubles cognitifs et 6 maisonnées de 15 résidents chacune.

Il accueille les personnes en perte d'autonomie à partir de 60 ans, relève du secteur public hospitalier et est habilité à l'Aide Sociale.

Une dérogation d'âge peut être accordée dans certains cas.

Un dossier d'Admission vous sera remis sur simple demande à l'Accueil, au Bureau de la Clientèle ou en ligne sur : <http://www.lesmaisonsderetraite.fr/maisons-de-retraite/dossier-unique-admission-ehpad.htm>

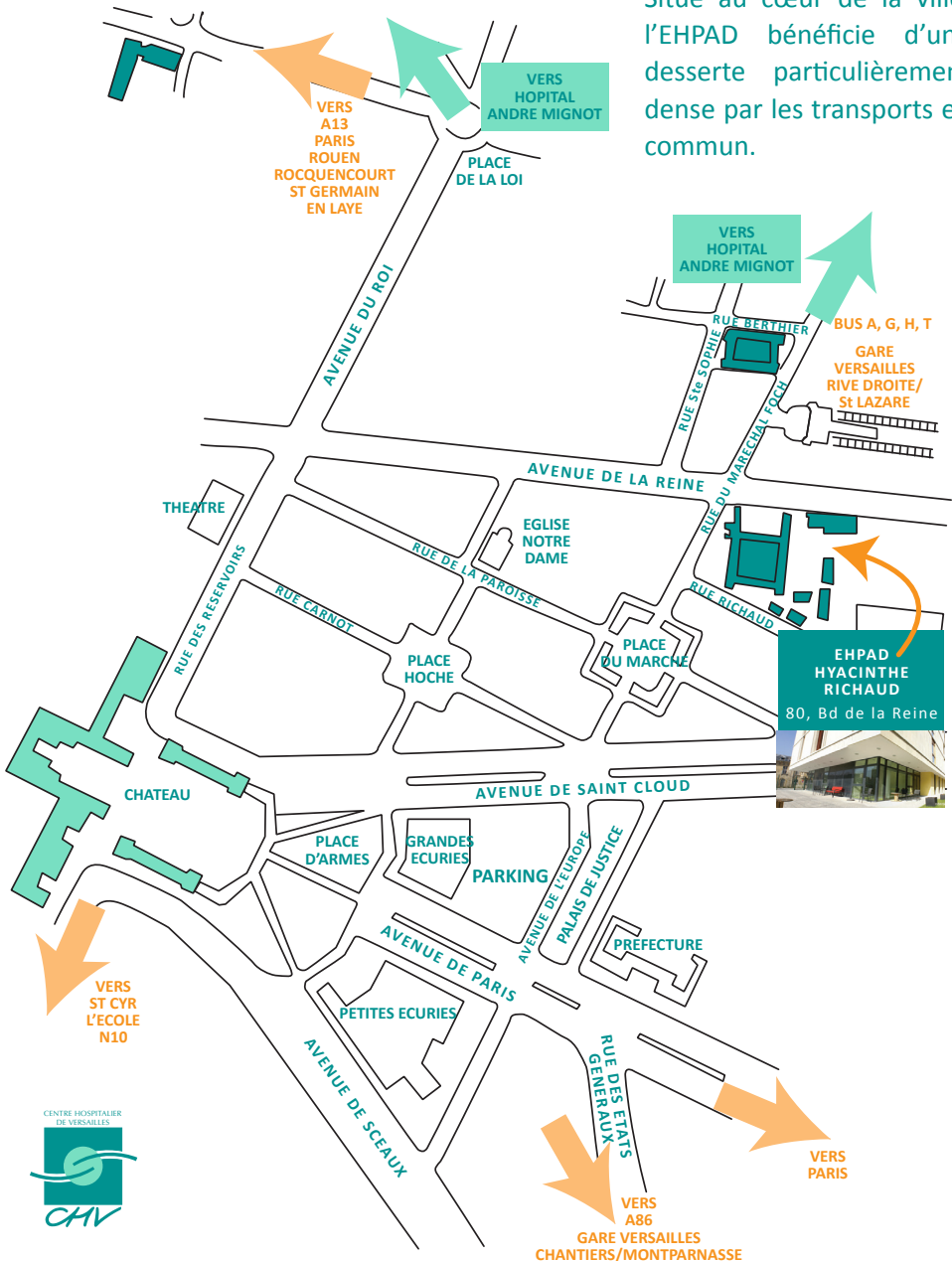
La visite de l'EHPAD est possible sur <http://www.maison-et-retraite.fr/>

PLAN D'ACCÈS

L'EHPAD Hyacinthe RICHAUD

80, Bd de la Reine - 78000 VERSAILLES

Situé au cœur de la ville, l'EHPAD bénéficie d'une desserte particulièrement dense par les transports en commun.



L'admission est prononcée par le Directeur :

- sur avis d'une commission, après étude du dossier médical
- après visite de pré-admission
- sur constitution d'un dossier administratif

Lors de l'admission, vous devez désigner une personne référente qui sera l'interlocuteur privilégié de l'établissement pour tout ce qui concerne les procédures administratives et pratiques. Vous pouvez également désigner une personne de confiance (sauf résident sous tutelle). Celle-ci pourra vous accompagner dans vos démarches de santé et sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire. Cette désignation est révocable à tout moment (art. L 1111-6 loi du 4 mars 2002). La personne de confiance peut être la même que la personne référente.

PRÉSENTATION DES LOCAUX

L'établissement est entièrement accessible aux personnes handicapées. Chaque étage comprend une salle à manger climatisée et une salle de soins.

Un grand salon est à la disposition des résidents et de leurs familles au rez-de-chaussée.

Des animations y sont proposées : cinéma, conférences, peinture, contes...

Chaque étage dispose d'une salle destinée aux ateliers thérapeutiques : psychomotricité, ergothérapie, ateliers mémoire... ou à l'animation.



Une prise en charge médicale et paramédicale est assurée 24h/24 en coordination avec les services du Centre Hospitalier de Versailles.

PRÉSENTATION DE LA CHAMBRE

Les chambres sont meublées (1 ou 2 lits) et disposent d'un cabinet de toilette et d'une douche. L'attribution d'une chambre n'est pas effectuée à titre définitif. L'état de santé d'un résident peut nécessiter un transfert dans une autre chambre. Dans ce cas, le résident et ses proches sont associés à cette décision.

Le mobilier comprend par personne :

- 1 lit médicalisé de 0,90 m de large
- 1 table de chevet
- 1 table de lit
- 1 fauteuil
- 1 placard de rangement

Chaque lit et chaque cabinet de toilette sont équipés d'un système d'appel d'urgence.

Vous êtes encouragé à personnaliser votre chambre en y apportant des objets dont l'encombrement devra rester compatible avec les besoins du service. Vous pouvez installer votre téléviseur. L'ouverture d'une ligne téléphonique et/ou d'une box est possible selon une procédure spécifique. Cette opération est à votre charge.



PRESTATIONS HÔTELIÈRES

Les repas

Vos choix et préférences sont respectés en tenant compte de votre état de santé. Les repas sont servis en salle à manger (en tenant compte de votre état de santé).



Le petit déjeuner est servi entre 7h et 9h. Le déjeuner est servi entre 12h et 12h30. Une collation est prévue dans la matinée et dans l'après-midi. Le dîner est servi à partir de 18h30 dans les unités de vie protégée à 18h45 dans l'autre bâtiment.

Les repas peuvent être accompagnés d'un verre de vin, de cidre ou de bière si le résident le souhaite. L'apéritif est offert tous les dimanches.

Les menus vous sont donnés de semaine en semaine sur un imprimé. Ils sont inscrits chaque jour sur un tableau en salle à manger.

L'élaboration des menus se fait en collaboration avec le responsable de la cuisine et le service diététique. Une commission restauration se réunit mensuellement.

Les repas sont cuisinés à l'hôpital Mignot et remis en température à l'EHPAD par les maîtresses de maison.

Vous pouvez inviter vos parents et amis à déjeuner en prévenant la maîtresse de maison au moins 24h avant la date réelle du repas. Cette prestation s'élève à 7,50 euros par accompagnant.

Le linge

Le linge de maison (draps, serviettes de toilette et de table), est fourni et entretenu par l'établissement.

L'entretien du linge personnel est à la charge de la famille. Il peut être entretenu par la blanchisserie du site Richaud. Cette prestation est payante.

La blanchisserie du site vous propose d'effectuer des travaux de coutures (marquage des vêtements, ourlets...). Les prix sont disponibles à la cafétéria.

Votre linge doit obligatoirement être marqué à votre nom, en spécifiant «EHPAD» et l'étage. Un soignant est référent de l'aide à la gestion de vos effets personnels vestimentaires.

L'entretien des chambres

L'entretien des sols et des sanitaires est assuré par un prestataire de service. L'entretien de l'environnement est réalisé par le personnel de l'EHPAD.

Vous pouvez faire appel à l'agent technique par l'intermédiaire du personnel, pour ce qui concerne les menus travaux (accrochage de tableaux, étagères...).

SOINS ET SERVICES



Un projet d'accompagnement personnalisé de vie et de soins est élaboré par les soignants avec le résident ou la personne référente.

Prestations médicales

Les médecins de l'EHPAD sont présents dans les unités tous les jours en semaine et le week-end si besoin. Les urgences sont assurées par les médecins du pôle gériatrique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



Les médecins de l'EHPAD consultent les personnes ayant un problème de santé. Si une hospitalisation est nécessaire, la personne sera orientée en priorité vers l'hôpital Mignot.

Les consultations de spécialistes et examens complémentaires sont assurés à l'hôpital Mignot ou dans d'autres établissements partenaires. Le transport est organisé par l'établissement pour le site Mignot.

Les traitements prescrits par les médecins de l'EHPAD sont à la charge de l'établissement. Le consentement aux soins est toujours recherché.

La recherche du maintien de l'autonomie est une priorité. A cet effet, du matériel personnalisé (fauteuil, déambulateur, etc) peut être envisagé. En cas de fauteuil roulant personnalisé, celui-ci et ses accessoires sont à la charge du résident.

En cas d'incontinence, le coût des changes à usage unique est pris en charge par l'établissement.

Equipe paramédicale

- cadre supérieur de santé
- cadres de santé
- infirmières (blouse blanche et liseré bordeaux)
- aides soignants et aides médicopsychologiques (blouse blanche et liseré vert)
- agents hospitaliers et maîtres et maîtresses de maison (blouse blanche et liseré bleu)

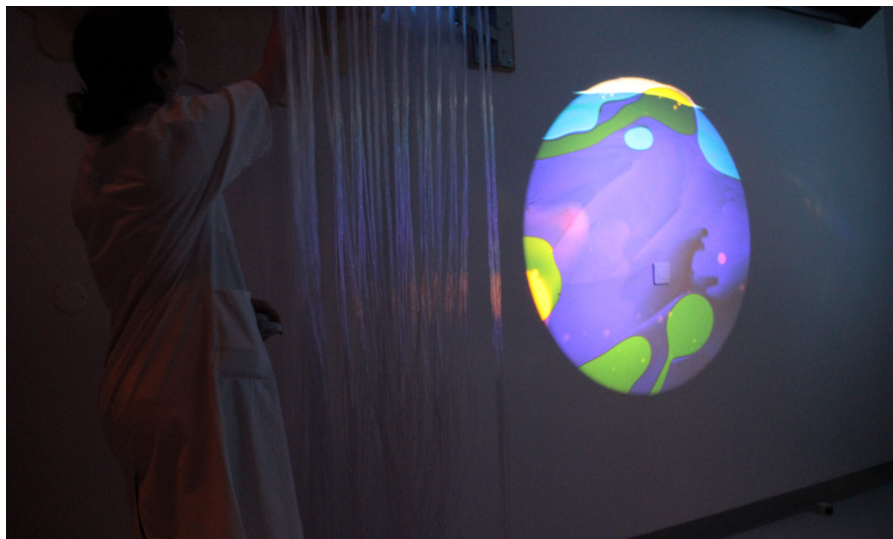
Le personnel est présent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Il assure les soins, l'aide aux gestes de la vie quotidienne, l'entretien et l'hygiène des locaux.

Autres intervenants :

- kinésithérapeute (sur prescription médicale)
- ergothérapeute
- psychomotricienne
- psychologue
- assistante sociale
- animatrice
- diététicien(ne)
- cadre administratif
- responsable et bureau de la clientèle





Espace sensoriel

Deux espaces d'apaisement et de bien-être (baignoire thérapeutique et espace sensoriel) ont été installés dans l'unité rive droite au rez-de-chaussée.

VIE SOCIALE

Visites et sorties

Les visites sont autorisées aux heures qui vous conviennent, sous réserve de ne pas gêner les autres résidents.

Les sorties sont libres (sauf avis médical contraire).

Absences

En cas d'absence, même brève, il convient d'informer le personnel en spécifiant la durée de l'absence afin d'éviter inquiétude et recherches inutiles.



Animation

Un animateur est responsable du projet d'animation au sein de l'EHPAD. De nombreux événements et activités sont proposés (jeux à l'aide d'une borne musicale, anniversaires des résidents). Le planning des activités journalières est affiché.

L'Association des Amis de la Maison Hyacinthe Richaud soutient les projets d'animation. L'adhésion est libre et ouverte à tous.

Vous pouvez participer aux activités proposées par la ville.

Les diverses fêtes traditionnelles qui ponctuent l'année sont célébrées ; les familles sont invitées à y participer.

La bibliothécaire est présente une fois par semaine. Elle se déplace dans votre chambre ou vous reçoit dans la bibliothèque.

Une boutique de vêtements est également à votre disposition. Elle accepte les dons.



Coiffeur - Esthéticienne

Deux coiffeurs sont présents au sein du salon de coiffure situé au rez-de-chaussée deux jours par semaine ainsi qu'une esthéticienne présente une fois par semaine.

Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil.

Pédicure

Les soins réalisés sur prescription médicale sont pris en charge par l'établissement et les soins de confort sont à votre charge. L'inscription est à faire à l'accueil.

Courrier

Le courrier vous est distribué chaque jour ou réexpédié à la personne de votre choix ou au tuteur. Vous pouvez déposer votre courrier affranchi à expédier à l'accueil de l'EHPAD.

Culte

Vous pouvez recevoir la visite du ministre de votre confession.

Un service religieux catholique est assuré dans l'établissement chaque samedi après midi.

CENTRE HOSPITALIER
DE VERSAILLES



EHPAD HYACINTHE RICHAUD

ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT
POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES

DU CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

PÔLE GÉRONTOLOGIE

IMPRIMERIE CHV_réf. 8620-01-03-2014-Livret accueil EHPAD_comm.

CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES - HÔPITAL HYACINTHE RICHAUD
80, Bd de la Reine - 78000 VERSAILLES - Tél. : 01 39 63 91 90 - Fax : 01 39 63 93 56